

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

68x19

TAUX D'IMPOSITION 2019

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2019, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2019 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 15,97%
- Taxe foncière : 28,04%
- Taxe foncière (non bâti) : 27,48%

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- VOTE les taux des taxes comme proposés ci-dessus.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 3 - M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX

ABSTENTION : 2 – M. BATTINI - AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA